



BARÈME DES HONORAIRES

LOCATION PROFESSIONNEL	
BAIL COMMERCIAL (Art. L 145-1 et suivants du Code de Commerce)	30% HT (soit 36% TTC) du loyer annuel H.T. et Hors Charges
CESSION DE DROIT AU BAIL	30% HT (soit 36% TTC) du loyer annuel H.T. et hors charges + 10% H.T. (soit 12% TTC) du prix de cession H.T.
BAIL DE COURTE DUREE au plus égale à deux ans (Art L 145-5 al. 1 du Code de Commerce) ou CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE	30% H.T. (soit 36% TTC) du loyer annuel H.T. et hors charges (prorata temporis si la durée du bail est inférieure à un an)
BAIL PROFESSIONNEL / BAIL CIVIL BAIL A CONSTRUCTION / BAIL EMPHYTEOTIQUE	30% HT (soit 36% TTC) du loyer annuel HT et hors charges
REDACTION DE BAIL	A partir de 1500€ H.T.

VENTE

De 0 à 100 000€	10% HT (soit 12%TTC) du prix de vente HT ou hors droits charge acquéreur et/ou vendeur
De 100 000€ à 700 000€	8% HT (soit 9,6%TTC) du prix de vente HT ou hors droits charge acquéreur et/ou vendeur
Au delà de 700 000€	6% HT (soit 7,2%TTC) du prix de vente HT ou hors droits charge acquéreur et/ou vendeur

AUTRE OPERATION

AVIS DE VALEUR pour locaux simples avec documents fournis pour l'avis.	1250€ HT soit 1500€ TTC
INVESTISSEMENT IMMOBILIER, RECHERCHE DE BIEN	Cf honoraires vente/location

LOCATION soumise à législation (habitation)

BAIL HABITATION	Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction du contrat de location : 8, 10 ou 12€ TTC / m² à la charge du locataire selon secteur. 8, 10 ou 12€ TTC / m² à la charge du bailleur selon secteur.
ETAT DES LIEUX	Honoraires de rédaction d'état des lieux (entrant et sortant) 3 € TTC / m² à la charge du locataire (entrée) 3 € TTC / m² à la charge du bailleur (entrée + sortie)
LOCATIONS SAISONNIÈRES MEUBLÉES	20 % H.T. sur le montant des loyers encaissés, à la charge du bailleur

GESTION

HONORAIRES Minimum de perception	3,6% à 8 % TTC 600€ TTC
Envoi des documents syndic	48.00 € TTC
Aide revenus fonciers	120.00 € TTC
Dossier subvention prêt	480.00 € TTC
Dossier subvention prêt	480.00 € TTC

Ces honoraires s'entendent au titre d'un mandat donné par l'une des parties à la transaction. Ils n'excluent pas des honoraires complémentaires, payables par une autre partie à l'acte, au titre d'un autre mandat.

Tous ces honoraires sont soumis au taux de TVA de 20%.

Les honoraires de transaction comprennent une étude comparative du bien permettant de déterminer sa valeur, les conseils et les services associés proposés par l'agence, la rédaction du mandat de vente, la constitution du dossier de vente, la mise en place de la communication, les déplacements du conseiller en immobilier, les visites, le suivi des clients, la négociation, la participation à la rédaction du compromis et le suivi jusqu'à la réitération de l'acte notarié.

Les honoraires de location comprennent la visite initiale, les conseils et les services associés proposés par l'agence, la rédaction du mandat de location, la constitution du dossier de location, la mise en place de la communication, les déplacements du conseiller en immobilier, les visites, le suivi des clients, la négociation, la participation à la rédaction du bail, à l'état des lieux et le suivi jusqu'à l'installation dans les locaux.

Septembre 2025

RED PROPERTY - siège social rond-point du Canet, 3 Technopôle du moulin, 13590 MEYREUIL - SARLU au capital de 1200€ - RCS AIX EN PROVENCE - SIRET 98511792800012 - NAF 6831Z - CARTE PROFESSIONNELLE TRANSACTION et GESTION N° CPI 1310 2024000000133 délivrée par la CCI - Responsabilité Civile Professionnelle RCP_01_173293M Attestation de garantie GALIAN 143212 et 152384